

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

29. Protocole d'accord transactionnel

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Un adjoint administratif a été recruté par la collectivité pour assurer des fonctions d'accueil et de formalités administratives dans un service de la collectivité.

D'abord recruté en qualité de contractuel, cet agent a présenté des manques sur ses savoirs être comportementaux mais progressait dans l'acquisition des savoirs faire et des compétences métier.

La collectivité, compte tenu de l'absence de manager en arrêt maladie prolongé sur ce service, a fait preuve de compréhension vis-à-vis de l'accompagnement individuel de cet agent en le plaçant en stage de la fonction publique territoriale, à condition d'améliorer ses savoirs être et savoir-faire comportementaux. Un courrier en ce sens lui a notamment été notifié reprenant quelques exemples pour améliorer la posture professionnelle pour la suite. Lors de cet échange, une évaluation mensuelle de l'agent était prévue durant toute la période de stage.

Or, l'agent, malgré l'arrivée d'un nouveau manager dans le service, n'a pas amélioré sa posture professionnelle jusqu'à se mettre en faute face au public.

La collaboration avec cet agent est devenue compliquée pour lui, mais aussi pour l'équipe et la collectivité.

C'est dans ce contexte que les parties ont décidé de recourir à la voie amiable pour mettre un terme définitif à ce différend avant d'attendre le délai réglementaire de la fin de période de stage et pour éviter à l'agent qui émet des fragilités émotionnelles de s'exposer à une sanction disciplinaire, solution qui apparaît comme la meilleure à tous points de vue.

Des pourparlers ont donc eu lieu entre la Direction des Ressources Humaines et l'agent assisté de représentants du personnel CFDT.

Suite à ces échanges, les points de vue se sont rapprochés. Les parties ont accepté des concessions, réciproques et de ce fait, en application des articles 2044 à 2052 du Code Civil, ont entendu mettre un terme au litige né entre elles en concluant un protocole transactionnel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221108-29-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2022

Affichage : 08/11/2022

Délibération n°2022/11/07/29 du 7 novembre 2022 à 20h30



Les parties ont ainsi convenu de :

Engagements de la commune de Vire Normandie

- La sortie de la Commune de Vire Normandie s'accompagnera de la conservation par l'intéressé de ses indemnités chômage.
- La Commune de Vire Normandie s'engage à renoncer ainsi expressément à toute mise en œuvre d'une procédure disciplinaire.
- La Commune de Vire Normandie s'engage à verser à _____ une indemnité de 4000 € dans le but de l'accompagner dans son parcours professionnel et indemniser les troubles dans les conditions d'existence rencontrés.

Le paiement sera effectué sur le compte bancaire de _____ dans le délai maximal de deux mois à compter de la signature par le Maire de Vire Normandie du protocole.

Engagements de

- En contrepartie des engagements de la Commune de Vire Normandie, accepte, de son consentement libre et éclairé, de quitter la Collectivité à compter du 09/11/2022.
- _____ procédera au solde de ses congés annuels jusqu'au 08 novembre 2022 inclus.
- En contrepartie des engagements de la Commune de Vire Normandie renonce irrévocablement à engager toute action administrative contentieuse (en annulation et/ou indemnitaire), civile ou pénale devant toute juridiction à l'encontre de la Collectivité s'agissant de sa sortie de la Collectivité, de ses conditions de sortie et des événements relatés dans le préambule.

Le protocole transactionnel, consultable au bureau du secrétariat général de la commune de Vire Normandie, détermine les démarches et les contreparties exigées de chaque signataire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le protocole transactionnel et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2121-12,

Vu le Code civil, notamment ses articles 2044 à 2052,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 6-1, 47 et 53,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des communes et des établissements publics locaux assimilés,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Considérant la volonté des deux parties de régler amiablement le différend qui les oppose et d'éviter tous recours contentieux,

Considérant l'avis favorable émis par le bureau municipal du 25 octobre 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le projet de protocole transactionnel conclu entre la mairie de Vire Normandie et
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent,
- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET



ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 2

Le 7 Novembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 Octobre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 31 Octobre 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL

Accusé de réception en date du 08/11/2022

014-200060176-20221108-29-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2022

Affichage : 08/11/2022

Délibération n°2022/11/07/29 du 7 novembre 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOULHOT Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Eric DUMONT
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse RENAULT.
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221108-29-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2022

Affichage : 08/11/2022

Délibération n°2022/11/07/29 du 7 novembre 2022 à 20h30